



PREFECTURE DU DOUBS

DIRECTION
DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES DU DOUBS

Service eau, risques, nature, forêt
Unité Eau

DEMANDE PRÉALABLE DE FRANCHISSEMENT DE COURS D'EAU

Vous devez fournir à la DDT un dossier comprenant :

- ✓ ce formulaire dûment rempli,
- ✓ un plan de situation en localisant le lieu des travaux (ex : carte IGN 1/25000^{ème})
- ✓ un plan de masse situant exactement le point de franchissement

Dossier à envoyer à :

Direction Départementale des Territoires
Service eau, risques, nature, forêt
Guichet unique
5, Voie Gisèle Halimi, BP 91169
25003 BESANCON CEDEX

Deux exemplaires

1 - IDENTIFICATION

Demandeur :

Nom : Monsieur le Maire de Maisons du bois/ Lièvremont

Adresse : 10 Grande Rue 25650 MAISONS DU BOIS LIEVREMONT

Téléphone / Mél :

03.81.38.14.43 / mairie@mdbl.fr

2 - SITUATION :

- Commune : Maisons du bois/Lièvremont Lieu-dit : Sur le Bief

- Parcelle(s) cadastrale(s) section : OB N° : 0811

- Nom du cours d'eau : Pas de nom spécifique : ruisseau intermittent

- Largeur du cours d'eau : 1.5 m en amont et en aval du chemin forestier

- Hauteur de berges : Inférieur à 50cm supérieur à 50cm

3 – OBJET DU FRANCHISSEMENT :

- Exploitation forestière
- Travaux publics
- Exploitation agricole ou pastorale
- Manifestations sportives ou autres

4 – DESCRIPTION DES TRAVAUX :

- Durée des travaux :15.....jours
- Période d'intervention ou date du franchissement : du 1/04..... au 30/09.. ou le
- Volume de bois concerné :300...m³ ou st ou Nombre de grumes trainées : 70.....
- Nombre de franchissement : Inférieur à 10 10 à 50 supérieur à 50
- Nature du bois : Feuillus Résineux Bois de chauffage
- Matériels utilisés pour la réalisation des travaux :
 - Débardeur
 - Porteur
 - Tracteur forestier ou agricole
 - Abatteuse
 - Autres véhicules :
.....

5 – ETAT DU LIT DU COURS D'EAU :

- Dalle béton, fond dur
- Pierres grossières , graviers
- Fond meuble (sable, vase...)
- Végétation -Ripisylve
- Autre. Précisez :
.....

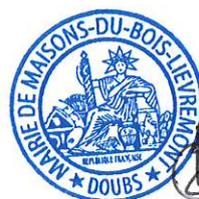
6– MESURES DE PROTECTION ENVISAGEES :

- Kit de franchissement : tuyaux en PEHD + billons
- Billons seuls
- Pont de bois
- Rampe métallique
- Passage à gué aménagé (radier bétonné...)
- Franchissement en période d'assec (absence d'eau)
- Filtres à paille-Batardeaux
- Autre. Précisez :
.....

Date : le 26 / 02 / 2024 ,

Le demandeur,
(Identité + Signature)

le faire
Francis BARDIN



Bardin

Les principales règles lors de l'exécution de travaux en rivière

Veuillez cocher chaque case afin d'indiquer que vous avez pris connaissance de ces règles

- Ne pas procéder au démarrage des travaux en rivière sans avoir obtenu les autorisations administratives et les autorisations des propriétaires riverains.
- Ne pas intervenir dans le lit du cours d'eau aux périodes sensibles** pour la vie et la reproduction du poisson (*Ex : pour la 1^{ère} catégorie piscicole, les périodes de fraie s'étendent respectivement du 1^{er} novembre au 15 avril pour la Truite Fario et du 1^{er} avril au 31 mai pour l'Ombre Commun*).
- Maintenir l'écoulement du cours d'eau à l'aval des travaux.
- Ne pas aggraver les risques et les conséquences des crues
- Maintenir la biodiversité du cours d'eau.
- Ne pas faire obstacle à la libre circulation du poisson (sauf cas exceptionnels).
- Ne pas circuler avec les engins dans le lit mouillé (sauf cas exceptionnels).
- Proscrire la divagation des engins dans les zones humides ou les zones remarquables
- Éviter les pollutions par la mise en suspension de matières dans le lit de la rivière (*isolement du chantier*).
- Ne pas rejeter dans le milieu les laitances de ciment ou les eaux de lavage des toupies.
- Ne pas générer de pollution des eaux superficielles ou souterraines par le rejet d'huiles, hydrocarbures ou autres substances indésirables.
- Assurer la remise en état des lieux après travaux.
- Informer en cas d'accidents ou d'incidents générant un risque d'impact sur le milieu aquatique, le service chargé de la police de l'eau et de la pêche.

